



LÉGENDE

APPARTENANCE DES MURS ET CLÔTURES

— Clôture active dans le sens de la flèche (suivant l'axe des
— Clôture passive suivant l'axe des
En l'absence de bordure contradictoire, la limite d'appartenance des lots
est la ligne médiane des murs et clôtures.

NOTA: LES INFORMATIONS SUR LES RÉSEAUX SONT NON EXHAUSTIVES ET FOURNIES À TITRE INDICATIF, SUR LA BASE DE DONNÉES COMMUNIQUÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE.
AUCUNE VÉRIFICATION N'A ÉTÉ EFFECTUÉE PAR LA SOCIÉTÉ DML.
CHACUN UTILISATEUR DE CE DOCUMENT DEVRA S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT AVANT TOUTE INTERVENTION.
LA RESPONSABILITÉ DU CABINET DML NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE EN CAS
DE DÉCOUVERTE DE RÉSEAUX NON APPARENTS LE JOUR DU RELEVÉ.

Les bornes des parcelles sont situées à l'EGF 43 01 44 01 (voir plan 43 01 44 01).
Les bornes des parcelles sont situées à l'EGF 43 01 44 01 (voir plan 43 01 44 01).

NOTA: Les limites et la superficie ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.

— Emprise du lotissement: Lots A, B, C

Surplus D
Superficie: 12438 m²
A m²

LOT A
Superficie: 791 m²
A m²

LOT B
Superficie: 712 m²
A m²

LOT C
Superficie: 809 m²
A m²

PUITS

REMISE

HABITAT

Propriété

Rue
du
Buisson

DML

Yves DURIS-MAUGER
Christophe LUQUET

E-MAIL: medux@orange.fr
Tél: 01 24 33 01 39 ou 01 24 33 02 20
Ref: PLAN 22082.DWG